

Image not found or type unknown



Renonciation a succession

Par rogeon, le **23/02/2018** à **20:20**

J'ai fait un dossier de renonciation a succession suite au décès de mon père fait et signé à l'étude du notaire .. MAIS n'ayant toujours pas été enregistré par le service du tribunal de grande Instance . (D'ailleurs j'ai toujours le dossier en ma possession) .. SUIS-JE TOUJOURS l'HERITIERE ??????. Le Notaire ne tient pas compte que la renonciation est pas enregistré au greffe du tribunal et a donc fait signé mes enfants... Ma mère ma sœur et mon frère et ont donc vendu la ferme.. Vu cela je tiens finalement et Fermement à resté l'héritière ..
Merci pour votre réponse rapide